

**CONCOURS PROFESSIONNEL
CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ
SESSION 2023**

Filière Infirmière (4 postes)
Filière Médico-technique (1 poste)

Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité du concours professionnel de Cadre Supérieur de Santé s'est réuni le Jeudi 24 août 2023, à partir de 16h30 en visioconférence en vue de statuer sur l'admissibilité des candidats à l'issue de la sélection sur dossier.

Étaient présents :

- **Madame Maïlys DE FOURNOUX**, Directrice d'hôpital, représentante de la Directrice Générale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg par intérim, Présidente du Jury,
- **Madame Esther WILTZ**, Directrice des Soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Madame le Docteur Marie-Caroline TAQUET**, Praticien Hospitalier, représentante du Président de la Commission Médicale d'Etablissement des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Madame Caroline BELOT**, Directrice d'hôpital aux Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace,
- **Madame Besma METALLAOUI**, Cadre supérieur de santé – filière infirmière aux Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace,
- **Nathalie DENEUVELAERE**, Cadre supérieur de santé – filière médicotechnique aux Hôpitaux Civils de Colmar.

Noms et Prénoms des candidats admissibles :
(par ordre alphabétique)

Filière Infirmière

- DEUTSCH Emmanuelle
- FEYS Caroline
- HAGENSTEIN Fatima
- POSTIC Maud
- SCHWETTA Martine

Filière Médico-technique

- DESCHAMPS Romain

MEMBRES DU JURY

- **Madame Maïlys DE FOURNOUX**, Directrice d'hôpital, représentante de la Directrice Générale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg par intérim, Présidente du Jury,



- **Madame Esther WILTZ**, Directrice des Soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Madame le Docteur Marie-Caroline TAQUET**, Praticien Hospitalier, représentante du Président de la Commission Médicale d'Établissement des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



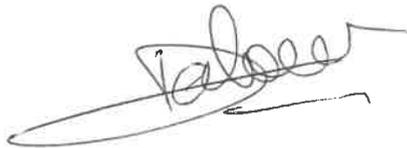
- **Madame Caroline BELOT**, Directrice d'hôpital aux Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace,



- **Madame Besma METALLAOUI**, Cadre supérieur de santé – filière infirmière aux Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace,



- **Nathalie DENEUELAERE**, Cadre supérieur de santé – filière medicotechnique aux Hôpitaux Civils de Colmar.



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Strasbourg, le 24 août 2023